|  |
| --- |
| Facilité de l’initiative régionale pour les enseignants en Afrique  |
| Termes de référenceCONCEPTION D’UNE CAMPAGNE DE DISSEMINATION DU CODE D’ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE LA PROFESSION ENSEIGNANTEMauritanieExpert individuel : Consultant national |

**TABLEAU RÉCAPITULATIF**

|  |  |
| --- | --- |
| Domaine technique du PAP | Politique enseignante et gouvernance de la profession enseignante |
| Action et activité principale du PAP  | **Conception de la campagne de dissémination du code d’éthique et de déontologie de la profession enseignante** |
| Indicateur du PAP impacté | Indicateur 1.3.1. de la politique enseignante : Nombre de documents élaborés sur les normes professionnelles, l'éthique et la déontologie régissant la profession enseignante |
| Indicateur de la Facilité impacté | Indicateur 1.2.2 Nombre de pays cibles soutenus par la Facilité pour adopter ou réviser les normes et standards professionnels des enseignants.  |
| Période prévue de mise en œuvre | Septembre-Novembre2025 |
| Nombre total de jours prévu | 20 jours d’expertise |
| Livrables attendus | Réalisation d’une campagne de dissémination du code d'éthique et de déontologie de la profession enseignante |
| Partenaires nationaux de mise en œuvre (Unités en charge de l’interaction avec les experts)  | Ministère de l’Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif : Direction des Ressources Humaines et Cellule de la communication (Point focal) Avec l’appui de la Direction de l’Enseignement Fondamental (DEF) et la Direction de l’Enseignement Secondaire (DES) |

**L’INITIATIVE RÉGIONALE POUR LES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE**

L’Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA), un programme financé par l’UE/CE via la section Éducation (G3) de la DG INTPA, vise à améliorer les résultats d’apprentissage et le développement socio-émotionnel des enfants en Afrique, en ayant une population d’enseignants plus compétents, motivés et inclusifs dans l’éducation de base.

La RTIA cherchera particulièrement à atteindre les résultats suivants au cours des 6 prochaines années :

* Améliorer la gouvernance, la gestion et l’attractivité de la profession enseignante, ainsi que l’équilibre hommes-femmes, en privilégiant la numérisation et l’innovation.
* Améliorer la qualité, la pertinence et l’efficacité de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, notamment à travers l’éducation numérique, l’apprentissage entre pairs et la collaboration régionale.

Dans ce cadre, la Facilité de l’Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA) soutiendra les politiques enseignantes et contribuera à améliorer les systèmes de formation et de développement professionnel des enseignants en **i) fournissant une assistance technique pour un renforcement des capacités au niveau nationa**l, ii) promouvant l’innovation et la mise à l’échelle de solutions d’enseignement efficaces ; iii) augmentant la production et l’utilisation de données et d’éléments probants, et en iv) promouvant l’utilisation de cadres régionaux, de pratiques fondées sur des éléments probants et d’un apprentissage conjoint au niveau régional.

La Facilité Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA) atteindra les objectifs mentionnés ci-dessus par le biais de 3 types d’instruments ou “fenêtres” : **i) une fenêtre visant à fournir une assistance technique sur la gouvernance, la formation et le développement professionnel des enseignants basée sur la demande des pays partenaires éligibles,** ii) une fenêtre visant à tester et mettre à l’échelle des programmes efficaces pour la formation et le développement professionnel des enseignants, notamment dans les domaines thématiques du numérique, du genre, de l’environnement et de la pédagogie, y compris dans des contextes de crise, avec des réfugiés et des populations déplacées, iii) une fenêtre de recherche pour créer de nouvelles données et soutenir l’intégration de ces données dans le processus d’élaboration de politiques et la conception des programmes de formation et de développement professionnel des enseignants.

En plus de ces fenêtres, les activités de gestion des connaissances et de communication de la Facilité contribueront également au partage de connaissances, d’éléments probants et des meilleures pratiques liés aux résultats globaux de l’Initiative.

La Facilité est financée par l’Union Européenne et mise en œuvre par le partenariat formé par trois agences d’État membres : Expertise France pour la France, Enabel pour la Belgique, EDUFI pour la Finlande. Expertise France a été désignée comme l’agence coordinatrice de ce partenariat. Comme le schéma de gouvernance de la Facilité sert de schéma de gouvernance à l’Initiative, il est prévu que le partenariat travaille en étroite collaboration avec l’UNESCO et l’UAC, en charge des 2 autres composantes de l’Initiative de l’UE.

La durée de l’action est prévue du 01.02.2024 au 31.01.2027 (36 mois) avec un budget de 46.000.000 EUR.

**CONTEXTE GÉNÉRAL DANS LE PAYS**

Ces dernières années, la Mauritanie a démontré une volonté accrue d'améliorer son système éducatif en partenariat avec la communauté internationale. La **Politique Nationale Enseignante (PNE 2023-2030)** et le **Programme National de Développement du Système Éducatif (PNDSE 2023-2030)** incarnent cet engagement, avec trois objectifs stratégiques : (i) renforcer la qualification des enseignants, (ii) revitaliser la profession pour en assurer la qualité et (iii) rationaliser la gestion des enseignants.

Soutenu par le **Pacte de Partenariat pour l’Éducation** (depuis avril 2024), cet effort met l’accent sur :

1. **L’amélioration des qualifications des enseignants** pour un enseignement performant.
2. **Le renforcement des compétences pédagogiques** pour une qualité accrue des apprentissages.
3. **L’optimisation de l’environnement éducatif** pour des conditions d’apprentissage adaptées.

Dans ce cadre, d’autres **financements internationaux** appuient des initiatives clés comme :

* **Le programme PASEB** (Banque Mondiale) jusqu’en 2025 : Gestion et perfectionnement des enseignants.
* **Le Programme UNESCO-G5 Sahel – jusqu’en 2025** : Formation initiale et continue des enseignants.
* **Le programme C2D4** (AFD) – jusqu’en 2025 : Formation bilingue et renforcement de la gestion sectorielle.
* **Le programme PAIRE** (Union Européenne) – jusqu’en 2027 : Amélioration de la gestion administrative du MENRSE.

Ces programmes s'articulent en synergie avec les priorités nationales et renforcent l'alignement avec des ressources locales, optimisant les interventions. Le ministère de l’Éducation (MENRSE) joue un rôle central en pilotant des actions en cours de déploiement comme la mise en œuvre d’outils de gestion informatisés (SIRAGE, SIRH), la réforme des Écoles Normales d'Instituteurs (ENI) avec des infrastructures modernisées, et la promotion de la formation continue des enseignants, incluant des modules à distance et des communautés de pratique.

En parallèle, le MENRSE œuvre à l’augmentation du nombre d’inspecteurs pour assurer un encadrement de proximité, appuyant ainsi la réforme et garantissant une distribution équitable des ressources éducatives. Cette mobilisation coordonnée vise à permettre à la Mauritanie de progresser vers un système éducatif performant, durable et mieux structuré, répondant aux besoins de l’apprentissage inclusif.

**CONTEXTE DU PLAN D’ACTION PAYS**

À la suite de la requête de demande d’assistance technique (**Fenêtre 1**) envoyée par la Mauritanie à la Facilité de l’Initiative Régionale pour les enseignants en Afrique, les experts techniques de la Facilité se sont rendus à Nouakchott en octobre 2024 pour co-construire avec le Ministère de l’Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif (MENRSE) le Plan d’Action Pays (PAP).

Le PAP Mauritanie d’une durée de 17 mois, **comprend des actions d’assistance technique alignées sur les priorités nationales concernant les enseignants.** Il doit (i) répondre aux besoins réels du partenaire, (ii) être coordonné avec les interventions des partenaires techniques et financiers pour éviter les chevauchements, et (iii) s’aligner sur les réformes en cours.

À l’issue de cette mission, les domaines thématiques et activités suivantes ont été définies :

* Actualisation du dispositif fonctionnel de VAE
* Actualisation du référentiel des compétences des enseignants du préscolaire et du primaire
* **Actualisation du code d’éthique et de déontologie des enseignants**
* Proposition de mécanismes de coordination de la formation continue et soutien à l’élaboration d’un schéma directeur
* Renforcement des capacités des IDEN et IC pour l’accompagnement de proximité en lien avec le référentiel des compétences des enseignants

**OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA PRESTATION**

Comme mentionné ci-dessus, le Plan d’Action Pays s’inscrit directement dans le cadre de la Politique Enseignante adoptée par la Mauritanie en 2023 (PNE 2023-2030) qui s’articule autour des trois objectifs stratégiques.

Une des activités principales et prioritaires du Plan d’Action Pays vise à **actualiser le code d’éthique et de déontologie régissant le métier d'enseignant en Mauritanie.** Cette activité vise directement à **améliorer la qualification des enseignants** (objectif stratégique 1 de la Politique Enseignante).

Cette action a pour objectif de définir un **cadre éthique pour la profession enseignante**, en établissant des normes claires concernant les comportements attendus des enseignants, tout en actualisant les documents existants.

Pour garantir l'engagement de la communauté éducative, il sera essentiel d'accompagner le Ministère dans la mise en œuvre de ce nouveau cadre en activant **deux leviers complémentaires** :

* **La formation**, en utilisant des canaux traditionnels pour former les différents acteurs du système éducatif, afin qu'ils puissent s'approprier et transmettre efficacement les principes du code d’éthique et de déontologie.
* **La mise en place d’une campagne de sensibilisation et de dissémination**, visant à informer et mobiliser l’ensemble de la communauté éducative, à travers des messages adaptés et des supports variés, pour garantir une compréhension commune et un engagement collectif.

Ces actions combinées permettront non seulement d'assurer une appropriation profonde du nouveau référentiel, mais également de favoriser sa mise en œuvre effective sur le terrain, contribuant ainsi à renforcer durablement les pratiques professionnelles dans le secteur éducatif.

Pour actualiser ce code d’éthique et assurer sa mise en œuvre, l’assistance technique (AT) mobilisée par la Facilité apportera son appui au ministère pour mener à bien les activités suivantes :

* Une proposition de code d’éthique et de déontologie régissant le métier d’enseignant, qui inclut les modalités de mise en œuvre, et qui est basée sur une analyse préalable des outils et systèmes existants.
* Un accompagnement auprès du Ministère dans son dialogue avec les syndicats et une stratégie d’engagement avec les syndicats enseignants (dès l’initiation du travail de révision et de mise à jour du code d’éthique et de déontologie, puis au moment de la dissémination et mise en œuvre).
* Elaboration de modules de formation des formateurs des ENI/ENS et/ou des inspecteurs sur le nouveau référentiel, selon les orientations qui seront adoptées par le Ministère.
* La conception d’une campagne de dissémination du code d’éthique et de déontologie, à destination des différentes cibles concernées

**La réalisation de cette dernière activité, à savoir la réalisation d’une campagne de dissémination du code d’éthique et de déontologie, constitue l’objectif principal de la prestation décrite dans ces Termes de Références**.

Cette mission a pour objectif d’appuyer le MENRSE dans la mise en œuvre de réforme clé pour renforcer la gouvernance et la professionnalisation du métier d'enseignant à travers la mise en œuvre d’un code d’éthique et de déontologie. Afin de garantir l’appropriation et l’adhésion des acteurs concernés, une campagne de communication ciblée et adaptée doit être élaborée et déployée.

**Il est important de souligner que cette prestation dépend des orientations adoptées par le Ministère pour la mise en œuvre du code d’éthique et de déontologie.** Préalablement à cette mission, le code aura été révisé par le Ministère avec le soutien d’expertises spécialisées mobilisées par la Facilité. **Le spécialiste en communication devra s’appuyer sur la note de proposition relative à la mise en œuvre du code d’éthique et de déontologie, validée en amont par le Ministère.**

**Cette note précisera les modalités opérationnelles pour la mise en œuvre de ce nouveau cadre,** notamment les publics ciblés par la campagne de sensibilisation/dissémination. Il faudra également prendre en compte les canaux de communication utilisés traditionnellement par le Ministère, sachant que la mise en œuvre de la campagne n’entre pas dans le périmètre d’interventions de la Facilité, et qu’il n’y a pas de budget dédié pour la diffusion de la campagne dans le cadre de cette expertise.

**Ces modalités seront affinées et validées lors de la première réunion de cadrage**, étant donné que le livrable en question n’est pas encore disponible à ce jour.

**PARTIES PRENANTES**

Le spécialiste en communication travaillera sous la supervision de la **Direction de la Communication du Ministère, en collaboration étroite avec la Direction des Ressources Humaines (DRH)**, responsable de la mise en œuvre du nouveau cadre d’éthique. Le Ministère, en tant qu’entité centrale, définira les orientations stratégiques pour la diffusion du code et s**upervisera l'ensemble du processus de communication/dissémination.**

D’autres directions centrales du Ministère, telles que la Direction de l’Enseignement Fondamental (DEF) et la Direction de l’Enseignement Secondaire (DES), pourront également être impliquées.

**Les syndicats d'enseignants**, en tant que partenaires clés, joueront un rôle crucial dans la transmission du message aux enseignants et faciliteront leur appropriation du code.

D’autres acteurs de la communauté éducative, tels que les **Comités de Gestion des Établissements Scolaires (COGES)**, seront également impliqués, notamment pour assurer l'intégration locale des principes du code dans les établissements scolaires. **Les élus locaux, ainsi que les associations et organisations de la société civile**, pourront être sollicités pour soutenir des actions de sensibilisation à l’échelle locale et communautaire.

Enfin, les **médias**, qu’ils soient traditionnels ou numériques, constitueront des partenaires stratégiques indispensables. Ils permettront d'assurer une diffusion large et inclusive du code, atteignant ainsi les enseignants, les parents, ainsi que le grand public, et contribuant à renforcer l’impact de la communication.

**LIVRABLES PRINCIPAUX**

* Note de cadrage
* Un plan de communication détaillé pour la dissémination du code d’éthique.
* Supports et outils de communication pour la campagne
* Note d’évaluation rapide de la campagne
* Rapport de fin de mission

**APPROCHE GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIE**

L’approche générale et la méthodologie décrites ci-dessous sont indicatives. L’expert devra développer la méthodologie dans sa proposition technique.

Approche générale :

L’approche pour l’accompagnement du Ministère dans la campagne de dissémination du code d’éthique et de déontologie s’appuiera sur une **collaboration étroite et dynamique entre le Ministère, les acteurs clés du secteur éducatif (DRH, COGES, syndicats, etc.), et l’expert mobilisé.** Cette démarche participative garantira l’adaptation des messages et supports aux besoins et attentes spécifiques de chaque public cible, assurant ainsi une diffusion optimale des principes du code d’éthique et de déontologie au sein de la communauté éducative.

L’expert en communication devra coopérer avec le spécialiste en dialogue social en charge de faciliter un dialogue constructif avec les syndicats et le Ministère. Il s’assurera de leur engagement actif tout au long du processus, en renforçant leur rôle de relais et d’ambassadeurs du code auprès des enseignants.

Dans cette démarche, l’expert en communication devra adopter une approche transparente et inclusive, en impliquant systématiquement les parties prenantes à chaque étape de la campagne. De la validation des messages à la sélection des canaux de diffusion, chaque action sera convenue collectivement afin d’assurer l’adhésion et un engagement renforcé des acteurs concernés

**Il est important de noter que la Facilité financera exclusivement l'expertise en communication, sans prendre en charge les coûts associés à la campagne elle-même.** Par conséquent, le Ministère devra assumer les frais liés à la diffusion, au matériel, et à la logistique de la campagne. Le consultant veillera donc à **proposer des solutions de communication efficaces et adaptées aux ressources disponibles, en optimisant l'utilisation des fonds.**

Méthodologie :

Pour réaliser le livrable attendu, l’expert recruté devra suivre les étapes suivantes :

* + **Prise de connaissance des livrables existants** en particulier les documents précédemment élaborés, notamment :
		- Le nouveau code d’éthique et de déontologie de la profession enseignante.
		- La note de propositions des modalités de mise en œuvre.
		- Les stratégies de communication du Ministère et les outils de communication traditionnellement utilisés par le ministère
	+ Participation à la réunion de cadrage avec les points focaux du MENRSE, l’expert en dialogue social et l’équipe technique de la Facilité
	+ Elaboration de la **note de cadrage** qui reprend à la suite de la 1ère réunion de cadrage, la méthodologie qui sera adoptée, le périmètre, les objectifs et résultats attendus, les livrables et le calendrier de mise en œuvre proposé avec une cartographie acteurs à impliqués et les risques et contraintes éventuelles.
	+ **Entretien exploratoire avec quelques représentants de la communauté éducative** (syndicats COGES, élus, associations etc..) pour sonder sur l’étendue de leurs implications dans la dissémination de ce code d’éthique et s’assurer de leur soutien et de leur engagement
	+ **Réalisation du plan de communication,** sur la base de l’analyse réalisée qui détaille les éléments suivants : objectifs de la communication, les publics cibles, les messages clés, des canaux de communication pertinents, la stratégie de mobilisation des partenaires clés et des parties prenantes, le calendrier de mise en œuvre, un budget estimatif et les ressources nécessaire en prenant compte les contraintes du Ministère, une description du mécanisme de suivi et les risques et mesures de mitigation à identifier
	+ **La conception des outils et supports de communication sera réalisée en conformité avec les éléments définis dans le plan de communication et en tenant compte du budget disponible.** Cela inclut la rédaction de contenus ciblés, adaptés à divers supports de communication et destinés à différents partenaires. En fonction des supports de communication choisis, le consultant pourra créer des formats visuels adaptés à un large public, tout en optimisant les messages pour une diffusion maximale sur les réseaux et les plateformes éducatives.
	+ Animation d’un atelier de validation avec les parties prenantes **pour examiner et valider les outils de communication conçus**
	+ Finalisation des outils de communication **après intégration des ajustements et commentaires recueillis lors de l'atelier, afin d'assurer leur pertinence et efficacité.**
	+ **Soutien** au Ministère dans le déploiement des outils de communication **à travers les différents canaux médiatiques, et en assurant la mobilisation des partenaires clés (COGES, élus, syndicats, associations, etc.) pour une dissémination réussie.**
	+ Rédaction d’une note d’évaluation rapide de la campagne**, détaillant les résultats préliminaires et les ajustements nécessaires, ainsi que des recommandations pour améliorer l’impact à long terme.**
	+ **Réalisation du rapport de fin de mission** détaillant le déroulement de la prestation, les défis rencontrés, les bonnes pratiques identifiées et les enseignements tirés.

Tout au long de l’étude, il est attendu que l’expert ait des points techniques avec la Facilité. Les livrables seront validés par le MENRSE et la Facilité.

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

La prestation se déroulera de juin à septembre 2025, à la suite de l’élaboration et la validation du code d’éthique et de déontologie. La mobilisation est estimée à 20 jours d’expertise.

Le calendrier de mise en œuvre indicatif est décrit ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Actions**  |  **Livrable**  | **Jour**  |
| **Prestation : Conception d’une campagne de dissémination du code d’éthique et de déontologie de la profession enseignante** |
| **Analyse et diagnostic pour réaliser la campagne**1. Revue de la documentation existante
2. Réunion de cadrage avec le Ministère
3. Note de cadrage
4. Entretien exploratoire avec quelques représentants de la communauté éducative (syndicats COGES, élus, associations etc..)
 | #1: Note de cadrage | 3 |
| **Phase de conception de la campagne**1. Réalisation du plan de communication
2. La conception des outils et supports de communication
3. Animation d’un atelier de validation
4. Finalisation des outils de communication
 | #2: Plan de communication#3: Outils de communication | 11 |
| **Phase de déploiement de la campagne**1. Soutien au Ministère dans le déploiement des outils de communication à travers les différents canaux médiatiques, et en assurant la mobilisation des partenaires clés

 1. Rédaction d’une note d’évaluation rapide de la campagne, détaillant les résultats préliminaires et les ajustements nécessaires, ainsi que des recommandations pour améliorer l’impact à long terme.
2. Rapport de fin de mission
 | #4 Note d’évaluation rapide de la campagne #5 Rapport de fin de mission  | 6 |

**ROLES ET RESPONSABILITES**

**Le Ministère de l’Education Nationale et de la Réforme du Secteur Educatif (MENRSE) est responsable de :**

- Fournir toute la documentation nécessaire à l’étude de faisabilité

- Faciliter les réunions avec les parties prenantes concernées

- Organiser les ateliers et fournir un espace de travail

- Commenter et valider les livrables.

**La Facilité de la RTIA est responsable de :**

- Contracter et faciliter l'intégration du consultant en lui fournissant tous les documents et les ressources disponibles

- Accompagner et contrôler le travail du consultant du début à la fin

- Agir en tant que principales personnes ressources pour le consultant

- Assurer le contrôle de la qualité des produits livrables en collaboration avec les points focaux du Ministère

- Partager les résultats avec les principales parties prenantes et contribuer à la gestion des connaissances internes et externes

- Recueillir les réactions et les commentaires des parties prenantes

- Reconnaître la validation finale des produits livrables par toutes les parties

- Evaluer la performance globale du consultant dans le cadre de ce mandat.

**Le consultant est responsable de :**

- Examiner et commenter les présents termes de référence (TdR)

- S'assurer que tous les produits livrables sont conformes aux lignes directrices formulées lors de la réunion de cadrage de la mission, dans le respect du calendrier convenu

- Informer immédiatement la Facilité de toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de la mission

- S'assurer que les parties prenantes sont consultées tout au long de la mission

- Collaborer étroitement avec les autres experts mobilisés par la Facilité afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et efficace des activités.

-Se comporter avec le plus haut niveau d'intégrité personnelle et s'engager à respecter les normes de conduite requises.

**PROFIL DE L’EXPERT**

* Qualification académique : Diplôme universitaire en communication, ou disciplines connexes.
* Expérience professionnelle générale:
	+ Minimum de 5 ans d’expérience en conception et mise en œuvre de stratégies de communication institutionnelle ou de campagnes de sensibilisation à large échelle.
* Expérience professionnelle spécifique :
	+ Expérience spécifique de plus de 2 ans en Mauritanie dans le secteur éducatif ou avec des institutions publiques est obligatoire
	+ Expérience avérée dans le développement de supports de communication variés, incluant des contenus écrits, visuels, audiovisuels et numériques (dont les réseaux sociaux).
	+ Connaissance du contexte éducatif national et des enjeux liés à la dissémination de messages au sein d’une communauté éducative.
	+ Expertise dans la gestion de partenariats avec des parties prenantes multiples, notamment dans le secteur public, les médias, et la société civile.
* Compétence linguistique : Excellentes compétences écrites et orales en français requises
* Compétences interpersonnelles et générales et expérience :
	+ Excellentes capacités de communication et de collaboration avec des parties prenantes variées.
	+ Sens de l’écoute, adaptabilité, et aptitude à traduire des orientations stratégiques en actions concrètes.
	+ Intégrité personnelle de haut niveau et engagement à respecter les normes de conduite requises

Autre atout : être titulaire d’une formation sécurité terrain niveau 1 (type formation de premier secours) datant de moins de 2 ans

**COMMENT POSTULER ET PROCESSUS DE SÉLECTION**

Pour que votre candidature soit prise en compte, elle doit inclure les éléments suivants :

* Votre CV (suivant le modèle Europass) et
* Une note technique expliquant la mission, détaillant la méthodologie utilisée et une description de la mise en œuvre (maximum 3 pages – en format A4 police Times New Roman, taille 12 en format word).
* Si possible, veuillez joindre un échantillon de travaux précédents (1 à 3 pièces) que vous avez réalisés et qui sont similaires à la mission décrite ci-dessus. Dans chaque cas, vous devez préciser votre rôle (auteur principal, contributions majeures, contributions mineures, etc.).

Le taux journalier applicable sera conforme à la grille d'honoraires en vigueur de la Facilité. Il dépendra du statut de l'expert et de son expérience

Veuillez cliquer sur le lien suivant pour postuler : <https://www.expertisefrance.fr/web/guest/on-recrute?redirected=2#page-13393---1---rtia-expert-e-national-e-specialiste-en-commmunication-secteur-education-mauritanie-h-f---fr_FR?backlink=search>

Date limite de candidature : 6 juillet 2025 à 23h59

L'évaluation des offres reçues se fera notamment sur la base des critères suivants : (i) le diplôme du candidat, (ii) l'expérience du candidat dans la réalisation de missions pertinentes ou similaires à celles spécifiées dans cet appel à candidatures, (iii) la compréhension par le candidat des attentes de la mission et de la méthodologie d'intervention proposée

*“Au sein de la Facilité de la RTIA, nous valorisons tous les experts en tant qu’individus uniques et nous accueillons la diversité des expériences qu’ils apportent à la Facilité. À ce titre, nous avons une politique stricte de non-discrimination. Nous croyons que chacun doit être traité de manière égale, indépendamment de la race, du sexe, de l’identification de genre, de l’orientation sexuelle, de l’origine nationale, de la langue maternelle, de la religion, de l’âge, du handicap, de l’état civil, de la citoyenneté, des informations génétiques, de la grossesse ou de toute autre caractéristique protégée par la loi. Si vous estimez avoir été victime de discrimination, veuillez en informer l’équipe RTIA dès que possible. Chaque plainte fera l’objet d’une enquête appropriée.”*